

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 225

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

### ARTICLE 19

Après l'alinéa 78, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Une partie des dépenses de formation des élèves des écoles de production ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but de cet amendement est de permettre aux Opérateurs de compétences de pouvoir développer des Ecoles de Productions passerelles d'accès à l'emploi et à l'apprentissage en fonction des besoins des bassins d'emploi .